

CREDIT SUISSE (Suisse) SA

Uetlibergstrasse 233
Case postale 800
CH-8070 Zurich

Téléphone +41 44 333 48 48
Fax +41 44 333 59 67
www.credit-suisse.com

CREDIT SUISSE (Suisse) SA
Products and Investment Services, SIEA 2

Patrick Ruoss
Vice President
+41 44 333 26 72
patrick.ruoss@credit-suisse.com

Aux investisseurs de Credit Suisse Fondation de
placement 2^e pilier

CSF 2 Mixta-LPP 25 (NV 887.902 & 14.555.173)

CSF 2 Mixta-LPP 25 Plus (NV 11.217.285)

CSF 2 Mixta-LPP 35 (NV 887.904 & 14.555.174)

CSF 2 Mixta-LPP 45 (NV 887.909 & 23.113.662)

31 octobre 2017

Lettre aux déposants**Ajustement de l'indice de référence et des directives de placement – Fortunes mixtes CSF 2**

Madame, Monsieur,

La stratégie de placement des fortunes mixtes CSF 2 Mixta-LPP est régulièrement réexaminée en vue d'une optimisation. Il est ainsi possible de s'assurer que les rendements générés par les fortunes mixtes demeurent attractifs et que la composition de la fortune est optimale tant sur le plan des risques que des revenus. Dans ce contexte, le Conseil de fondation de Credit Suisse Fondation de placement 2^e pilier a décidé d'ajuster les directives de placement et l'indice de référence à partir du 1^{er} janvier 2018.

Les principales modifications dont la stratégie de placement fera l'objet sont les suivantes:

- Au vu de la faiblesse record des taux d'intérêt dans le monde, la **quote-part d'obligations** sera réduite et la durée sera légèrement diminuée. Pour des raisons de diversification, l'univers de placement axé sur les obligations libellées en francs suisses sera étendu aux émetteurs étrangers.
- La part des **actions étrangères** sera relevée au détriment des **actions suisses**, et les pays émergents – qui ne cessent de gagner en importance – seront intégrés à l'univers de placement. La quote-part stratégique globale des actions restera inchangée.
- La surpondération tactique des **placements immobiliers** s'est révélée très bénéfique au cours des dernières années. La stratégie de placement à long terme sera adaptée en conséquence. Dans le contexte de marché actuel, il est toutefois de plus en plus difficile d'investir dans des véhicules immobiliers de fondations de placement. L'inclusion de fonds immobiliers cotés offre une plus grande marge de manœuvre au gérant en matière de placements immobiliers.
- Par le passé, les groupes de placement CSF 2 Mixta-LPP 35 et CSF 2 Mixta-LPP 25 Plus ont affiché une surpondération structurelle des **devises** par rapport aux autres fortunes mixtes. C'est pourquoi la quote-part stratégique des devises sera allégée dans ces deux groupes de placement, afin de mieux représenter les attentes des investisseurs en matière de risque.
- La fortune mixte CSF 2 Mixta-LPP 25 Plus investit également dans les **placements alternatifs**. Par le passé, les directives de placement relatives à la sélection de ce type de placements étaient trop restrictives. La nouvelle réglementation autorise le recours aux placements alternatifs conformément aux prescriptions de l'Ordonnance sur les fondations de placement (OFF) et de l'Ordonnance sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (OPP 2).

Un aperçu des fortunes mixtes CSF 2 Mixta-LPP ainsi que de leur indice de référence et des marges de fluctuation, en l'état actuel et à partir du 1^{er} janvier 2018, est disponible sur notre site Internet www.credit-suisse.com/anlagestiftung sous la rubrique **News**. Vous pouvez également y consulter les nouvelles directives de placement valables à partir du 1^{er} janvier 2018.

Si vous avez des questions à ce sujet, votre conseiller clientèle se tient volontiers à votre disposition.

Nous vous remercions de votre confiance.

Veillez agréer nos salutations distinguées.

CREDIT SUISSE (Suisse) SA

Lettre sans signature